

Objet : Avenant n°1 au marché n°22-08-14 « Compactage de bennes sur les 4 déchetteries intercommunales »

DECISION n° 084-2026
(1.1 Marchés publics)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, particulièrement les articles L5211-9 relatif au Président et L5211-10 relatif au bureau ;
- Vu** les articles L2194-1 à L2194-3 et R2194-2 à R2194-1 à R2194-10 du Code de la commande publique relatifs à la modification d'un marché ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;
- Vu** la délibération n° 20-031 du 4 juin 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;
- Vu** la délibération n°B-22-057 du 24 octobre 2022 portant attribution du marché n°22-08-14 « Compactage de bennes sur les 4 déchetteries intercommunales » à la société PASINI SAS pour une durée initiale d'un an reconductible 3X, soit une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, pour un montant annuel estimatif de 30 472,00€HT ;
- Vu** le Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché n°22-08-14 prescrivant les conditions administratives du contrat, notamment l'article 4.2 – Modalités de variation des prix ;
- Vu** l'avenant n°1 tel que ci-annexé ;

Considérant :

- les publications de l'INSEE relatives à la fin de l'indice de révision des prix 010534789 et la préconisation de poursuivre par la série équivalente 010764306 avec coefficient de raccordement 1.18;
- la nécessité d'organiser la situation actuelle d'augmentation du prix du gasoil par l'instauration d'un plafond de révision et de modifier le marché en instaurant une clause provisoire de révision des prix à échéance mensuelle basée sur l'indice CNR (Comité National Routier) Gazole pro ayant pour base l'indice connu de janvier 2026 soit 187.66 ;
- l'indice de révision contractuel « Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 38.21 – traitement et élimination des déchets non dangereux » index 010764306 avec coefficient de raccordement 1.18.
- l'indice de révision provisoire compte tenu du contexte :
Prise en compte de l'indice CNR Gazole pro 01/2026 comme indice de base : 187.66 (CNR0)
Pondération du coût du carburant 2026 : 19,2% dans le cout global de la prestation.
Formule ((CNR-CNR0)/CNR0) * pondération 19.2% = incidence sur tarification mensuelle applicable tant que l'indice CNR gazole pro du mois de facturation sera supérieur à l'indice CNR0 du mois de janvier 2026.
- les modifications non substantielles sans changement de la nature globale du marché ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1, tel que ci-annexé, relatif à l'actualisation de l'indice de révision de prix et au plafonnement de la révision ;

Article 2 : D'inscrire et répartir les dépenses au budget Environnement en cours fonction 7213 Chapitre 11.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte en prochaine session du Conseil Communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative.

Fait à Beaucaire,

Le 2 avril 2026
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N°1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence
1 Avenue de la Croix Blanche
30300 Beaucaire
Tel : 04.66.59.54.54
juridique@laterredargence.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

PASINI SAS
421 Av du Baron D LARREY
83210 LA FARLEDE
Karine SEPEAU CHASSAIGNON, Directeur Général
SIRET 310 998 109 00055
Tel : 04.94.14.78.78
siege@pasini.fr

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché n°22-08-14 « Compactage des bennes sur les 4 déchetteries intercommunales »

■ **Date de la notification du marché public :** 4 décembre 2022

■ **Durée d'exécution du marché public :** 4 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Selon les publications de l'INSEE, l'indice de révision des prix 010534789 prévu au cahier des clauses particulières (CCP) du marché relève d'une « Série arrêtée » et n'est par conséquent plus applicable. L'organisme de statistique préconise de poursuivre par la série équivalente 010764306, base 2021 avec coefficient de raccordement 1.18.

D'autre part il convient d'organiser la situation actuelle d'augmentation du prix du gasoil par l'instauration d'un plafond de révision.

Il convient de modifier le marché en conséquence en instaurant une clause provisoire de révision des prix à échéance mensuelle basée sur l'indice CNR (Comité National Routier) Gazole pro ayant pour base l'indice connu de janvier 2026 soit 187.66.

Modifications à prendre en compte :

- l'indice de révision contractuel :

« Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – CPF 38.21 – traitement et élimination des déchets non dangereux » index 010764306.

- Indice de révision provisoire mensuel à compter des prestations de mars 2026 compte-tenu du contexte :


Prise en compte de l'indice CNR Gazole pro 01/2026 comme indice de base : 187.66 (CNR0)

Pondération du coût du carburant 2026 : 19,2% dans le cout global de la prestation.

Formule $((\text{CNR}-\text{CNR0})/\text{CNR0}) \times \text{pondération } 19.2\% = \text{incidence sur tarification mensuelle}$

Cette formule sera applicable tant que l'indice CNR gazole pro du mois de facturation sera supérieur à l'indice CNR0 du mois de janvier 2026.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Karine SEPEAU-CHASSAIGNON Le Président	A La Faulde, le 30 Jan 2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Beaucaire,

Le 2 avril 2026
Signé électroniquement par :
Le Président,
Juan MARTINEZ



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

EXE10 - Avenant

(référence du marché public ou de l'accord-cadre)

Page : 3 / 3

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260402-084-2026-CC
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026